

République française - Département de la Lozère
COMMUNE DE VIALAS

Séance du vendredi 17 septembre 2021

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 10/09/2021

Présents : 8

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel REYDON,

Votants : 11

Total votes: 11

Présents : Michel REYDON, Denis QUINSAT, Karine PAGES, Martine SILLON, Daniel BARBERIO, Fadila CHAIT, Bernard LEPROU, Agnès VALLADIER

Pour: 11

Présents non votant :

Contre: 0

Représentés : Bernadette RABIAU, Michel BALLESTER, Frédéric HEBRAUD

Abstentions: 0

Excusés :

Refus de vote: 0

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel BARBERIO

DE_2021_065 - Objet : Cimetière communal : Tarifs des concessions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-9 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités, notamment les articles R 2213-31 à R2213-43 et R 2223-1 et suivants,
Vu le nouveau Code Pénal, notamment les articles 225-17, 225-18 et R.610-5,
Vu le Code Civil, notamment les articles 78 et suivants,
Vu la délibération du 08/12/2001 fixant les tarifs des concessions, modifiée,
Vu la délibération DE_2021_064 approuvant le nouveau règlement du cimetière communal de Vialas,
Le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs des concessions du cimetière communal comme suit :

| | Durée | Montant (€) net de taxes |
|---|--------|--------------------------|
| Concession double de 5.5 m ² (2.50m X 2.20m) | 30 ans | 670.00 |
| Concession simple de 3.6 m ² (2.50m X 1.45m) | 30 ans | 440.00 |
| Concession case du colombarium (1 à 4 urnes) | 30 ans | 450.00 |

Après avoir entendu le Maire et,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE VIALAS

- **FIXE** les tarifs des concessions du cimetière communal et des cases de colombarium comme indiqué ci-avant à partir du 01/10/2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
LE MAIRE, MICHEL REYDON

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le ___/___/20___
et publié ou notifié le ___/___/20___

| |
|--|
| RF Préfecture de Lozère |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/09/2021 048-214801946-20210917-DE_2021_065-DE |